

LE POINT SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL DU B EN A,

Le groupe de travail sur les attachés d'administration Centrale s'est réuni le 19 janvier, le 7 mars et le 5 avril 2007, une séance se tiendra début juin 2007.

Les modalités concernant l'examen professionnel pour le passage en catégorie A, ont été évoquées au cours de ces réunions.

Les orientations suivantes ont été annoncées par l'administration :

- **Différencier** clairement les épreuves de l'examen professionnel du B en A de l'accès au 3^{ème} niveau du B.
- Rendre l'examen **sélectif**, compte tenu du nombre potentiel de candidats et du très faible nombre de postes susceptibles d'être ouverts.
- Pour l'épreuve d'**admissibilité**, une épreuve écrite en deux parties :
 - une note « **décisionnelle** » de propositions à partir d'un dossier, assortie, pour illustrer le sujet traité, de quelques questions sur la note ;
- l'épreuve **orale** quant à elle, consisterait en un exposé du candidat sur son parcours professionnel et la réponse aux questions posées par le jury.
- Les **coefficients** affectés à ces épreuves seront de **5 pour l'écrit et 4 pour l'oral**.

Bien que le nombre de postes ouvert soit extrêmement faible, la CFDT a souhaité que le niveau de difficulté soit « raisonnable » pour l'accès au A.

Les conditions d'organisation.

- **Rappel des conditions statutaires d'accès du B en A par examen professionnel :**
Etre Secrétaire Administratif de l'Administration Centrale du Minéfi, et avoir au moins 7 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B, au 1^{er} janvier de l'année de l'examen.
- **Effectif** remplissant les conditions pour être candidats :
 - **Secrétaires administratifs : 1.471.**
 - **Contrôleurs du Trésor : 735.** Obligation pour ces derniers, afin que la CAP puisse examiner les candidatures, de déposer une demande de détachement/intégration dans le corps des Secrétaires administratifs, avant le 1^{er} janvier de l'année de l'examen.
- **Nombre de postes :**
 - *il découle du ratio promus/prouvables fixé par la Fonction Publique*
 - Pour 2007 environ 12 ou 13 postes.
 - 4 à 5 postes d'attachés sur la liste d'aptitude ;
 - 7 à 8 postes pour l'examen professionnel.

Précision :

Compte tenu des délais de publication des textes et du délai réglementaire de 6 mois pour la préparation, l'examen ne pourra être organisé qu'au 1^{er} trimestre 2008.

Cela entraînera le cumul des postes offerts pour 2007 et 2008.

La première tenu de cet examen offrira donc environ une quinzaine de postes.